

Amélioration du tri

Tri emballage ménager

Pontivy communauté a en charge la collecte des ordures ménagères sur son territoire depuis le **1^{er} janvier 2005**.

La collecte sélective des déchets ménagers a été lancée en **novembre 2006** avec le déploiement de **450 colonnes de tri** (verre, journaux et emballages) et un **ramassage des emballages en porte à porte dans le centre-ville de Pontivy**.

Cette collecte s'est développée entre les années **2011 et 2014** avec la mise en place de points de regroupement sur le territoire (bacs à couvercle jaune)

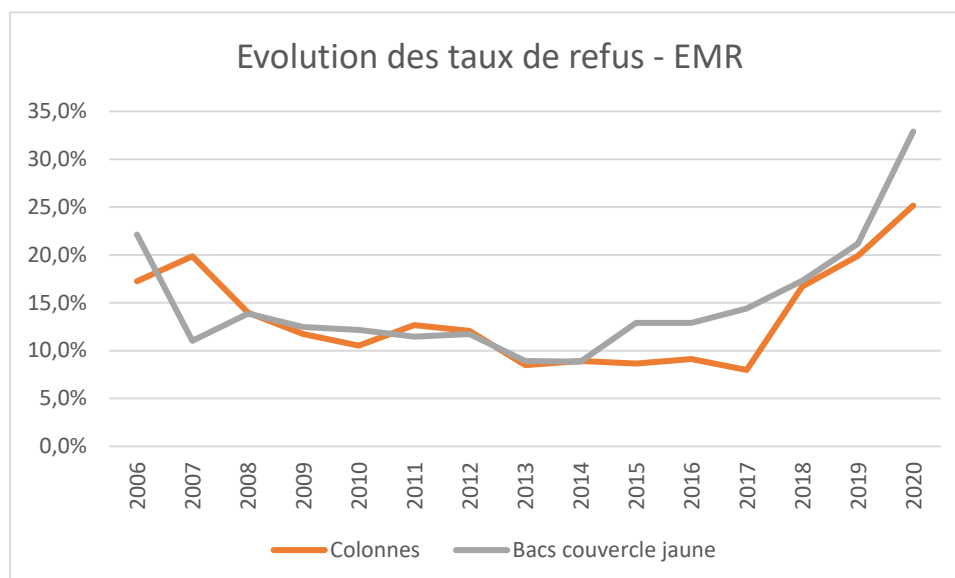
En 2007

- 242 kg / habitant d'OM
- **253 kg / habitant d'apport en déchèterie**
- 6.6 kg / habitant d'emballages avec un taux de refus de 18% *(ce qui était correct pour un démarrage !)*

En 2019

- 178 kg / habitant d'OM
- **297 kg / habitant d'apport en déchèterie**
- 37 kg / habitant d'emballages avec un taux de refus de l'ordre de 21% *(Un taux de refus qui n'est pas bon, par contre la quantité d'emballages collectés est très bonne)*

Augmentation du taux de refus



Depuis 2017, le taux de refus s'envole : de **13% à environ 30% en 2020** ce qui a des conséquences importantes sur le budget de Pontivy Communauté puisque ces erreurs de tri représentent environ **170 000 € pour l'année 2020**.

Il est donc primordial que chaque usager soit **vigilant et respecte les consignes de tri**.

Les principales erreurs de tri sont :

- Les sacs d'ordures ménagères :

Les sacs d'ordures ménagères se mêlent aux emballages, ce qui est catastrophique pour le calcul du refus car ces déchets pèsent lourds sur la balance.

- **Les ordures ménagères doivent être mises dans les bacs à couvercle vert. Les emballages doivent être mis dans des sacs translucides. Tous les sacs opaques sont considérés comme des refus, même s'ils contiennent des emballages**

- Le verre : bouteilles en verre de tous types

- **La collecte du verre est réalisée en colonne sur des points d'apport volontaire.**

- Objets en plastique (jouets, couverts, ustensiles, ...)

La filière de recyclage est l'emballage et non la matière plastique.

- **Ces objets doivent être triés en fonction de leur nature :**

- Les objets qui contiennent une partie électrique, électronique, ... doivent être déposés en DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) dans les déchèteries (jouets, petits électroménagers, ...).
- Les objets en plastique, hors DEEE, de petite taille au regard de la taille d'un bac à ordures ménagères, doivent être déposés en Ordures ménagères (Petits objets du quotidien ; ustensiles, couverts, ...).
- Le mobilier en plastique, notamment le mobilier de jardin, doit être déposé dans les bennes « mobilier » des déchèteries
- Les objets en plastique de grande taille, hors mobilier, doivent être déposés dans la benne tout-venant des déchèteries (grands jouets ne contenant pas d'équipements électriques ou électroniques,...).

Un **mémo tri** est à votre disposition sur le site internet (www.pontivy-communaute.bzh) et à l'accueil de Pontivy Communauté

Collecte des emballages / Augmentation des fréquences de collecte

Comme évoqués ci-dessus, la quantité des emballages augmente progressivement depuis sa mise en place en 2006 et nous pouvons nous réjouir.

Jusqu'à présent, le nombre de colonnes et de bacs dédiés à cette collecte étaient augmenté régulièrement mais malgré cela des débordements sont régulièrement rencontrés.

Il est donc nécessaire **d'adapter la fréquence de collecte de ses déchets**.

Suite à une décision du bureau communautaire de l'ancienne mandature, au 1^{er} janvier 2021 la collecte des colonnes aériennes sur le territoire a été reprise **en régie** de manière **à mieux maîtriser cette collecte et réduire les débordements**.

Par ailleurs le bureau communautaire du 16 janvier 2021, a pris la décision de **modifier la fréquence de collecte des bacs jaunes : une collecte de toutes les semaines au lieu de 2 semaines.**

Cette nouvelle fréquence va nécessiter **du temps** (environ 1.5 an) pour permettre **des investissements matériels importants et des moyens humains supplémentaires.** Il en découlera **des coûts d'exploitation supplémentaire de l'ordre de 300 000€ par an,** qui s'ajouteront au déficit de 2020. Le conseil communautaire prendra la décision finale.

Suppression de la carte

Depuis la mise en service en 2019, la majorité des usagers du centre-ville de Pontivy desservie par les colonnes enterrées s'est **adaptée à ce système de collecte et à la carte d'accès.**

Sur les 12 points installés, 9 points fonctionnent correctement sans dépôt en pied des colonnes.

3 points posent des problèmes récurrents de dépôts sauvages en pied de colonnes : sacs poubelles en tous genres, cartons de commerçant, encombrants.

Au moins, la moitié de ces déchets ne rentrent pas dans la colonne du fait de leur dimension.

Par ailleurs de nombreuses actions de distribution, d'information et de prévention sont mis en place par Pontivy Communauté. **La carte n'est donc pas responsable de ces dépôts.**

Aujourd'hui, les informations fournies par la carte ne sont pas exploitées :

- Ni pour le calcul de la redevance puisque pas instaurée
- Ni pour mener des actions de prévention

Pontivy Communauté déploiera cette année des colonnes enterrées dans 3 communes : **LE SOURN, MALGUENAC et GUERN.**

L'avenir incertain des finances publiques suite à la crise du COVID, contraint Pontivy Communauté à être prudent sur les dépenses d'investissement dont le déploiement des colonnes enterrées sur notre territoire. La redevance incitative n'est pas non plus dans les projets de la collectivité.

Les couts d'exploitation et d'investissement du système d'accès étant couteux à entretenir (3265 €HT par colonne équipée du contrôle d'accès et de fonctionnement annuel, 355 €HT), le bureau communautaire a décidé de **ne pas équiper dans un premier temps les futures colonnes sur Le Sourn, Malguenac et Guern de contrôle d'accès.** L'équipement permettra sont installation ultérieurement

Par homogénéité, nous supprimons donc le contrôle d'accès aux colonnes enterrées sur la ville de Pontivy.

Hausse à venir de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagers

- Augmentation des tonnages en déchèteries et cout d'élimination en constante augmentation
- Augmentation de la fréquence de collecte sur les colonnes puis sur les bacs de regroupement

- Augmentation à venir des couts de traitement
- Augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)
- Mise en place des déchèteries de Kerponner et Crédin (et prochainement Cléguérec)

...Vont nécessairement avoir des répercussions sur le budget déchets de Pontivy Communauté d'où une **probable augmentation de la taxe** (*réflexion en cours pour une décision à venir*)

Pour toute question, un numéro d'information : 0 800 21 21 06 (N° Vert)